

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du mercredi 24 mai 2017</b>
<b>Présents :</b> 10	L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoqué le 20 mai 2017, s'est réuni sous la présidence de Raphael DAUBET
<b>Voteants:</b> 10	<b>Sont présents:</b> Raphael DAUBET, Michel LIBANTE, Annie BOUAT, Georges DELVERT, Charles BIBERSON, Alexandre BARROUILHET, Sylvie DEGRUTERE, Jean-Claude GOUDOUBERT, Stéphanie RODRIGUES, Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE
	<b>Représentés:</b>
	<b>Excuses:</b> Philippe GERFAULT
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Charles BIBERSON

---

**Ordre du jour:**

Barri du Fraysse : vote du budget

Avis sur le projet de SCOT Causses et Vallée de la Dordogne

Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot)

Demande de la Chambre des métiers de participation financière à l'apprentissage

Questions diverses :

- Bail savonnerie
- Demande de l'association "Au fil de faire"
- Eclairage public

Le quorum étant atteint, la séance débute à 22h 00.

Monsieur Philippe GERFAULT rejoint la séance à 23h00.

Le compte rendu du Conseil du 11 avril dernier est approuvé.

**Délibérations du conseil:**

**Objet: budget annexe Barri du Fraysse - D 2017 022**

**Vu la délibération D\_2016\_028** du 1<sup>er</sup> août 2016 rappelant l'objectif de redynamiser la Commune et donc d'acquérir des parcelles pour une surface totale de 17 000 m<sup>2</sup>, pour un total approximatif de 70 560€, soit un prix de 4,20€ le m<sup>2</sup>,

Vu la délibération D\_2016\_052 du 14 décembre 2016 concernant des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département,

Vu la délibération D\_2017\_018 du 11 avril 2017 pour le choix du maître d'œuvre,

Vu la délibération D\_2017\_019 pour la création du budget annexe nommé Barri du Fraysse,

Vu la délibération D\_2017\_021 pour accepter un prêt de 72 000€ offre du Crédit Agricole, destiné à l'achat des terrains pour le Barri du Fraysse,

Monsieur le Maire présente le budget annexe pour le Barri du Fraysse lequel peut se résumer ainsi:

### données générales

ELEMENTS	MONTANTS (HT)	COMPTE SUR LE BUDGET LOTISSEMENT	COMPTE SUR LE BUDGET COMMUNAL	
valeur à l'actif des terrains transférés	0,00 €	aucun	2111	
valeur vénale des terrains transférés	72 000,00 €	6015	775	
montant des ventes de terrains prévues au cours de l'année	0,00 €	7015	aucun	
montant des travaux prévus au cours de l'année	250 000,00 €	60.	aucun	dont 30 000 € études
montant de l'avance remboursable de la commune	11 500,00 €	16874	27634	
montant de la subvention communale	0,00 €	774	6748	
montant de l'emprunt contracté au cours de l'exercice	322 000,00 €	1641	aucun	
remboursement en capital de l'emprunt au cours de l'exercice	8 000,00 €	1641	aucun	
remboursement des intérêts de l'emprunt au cours de l'exercice	3 500,00 €	6611	aucun	dont 600 € frais dossiers

### budget lotissement - section de fonctionnement

	dépenses		recettes		
	compte	montant	compte	montant	
opérations réelles	6015	72 000,00 €	7015	0,00 €	achat terrains études travaux intérêts frais dossiers
	6045	30 000,00 €			
	605	220 000,00 €	774	0,00 €	
	6611	2 900,00 €			
	6688	600,00 €			
opérations d'ordre	608	3 500,00 €	796	3 500,00 €	
			7133	325 500,00 €	

**TOTAL****329 000 €****329 000 €****budget lotissement - section d'investissement**

	dépenses		recettes	
	compte	montant	compte	montant
opérations réelles	1641	8 000,00 €	1641	322 000,00 €
opérations d'ordre	335	325 500,00 €	16874	11 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>333 500 €</b>		<b>333 500 €</b>

**impact sur le budget communal**

COMPTE	SENS	SECTION	MONTANT
2111	recette	investissement	0,00 €
675	dépenses	fonctionnement	0,00 €
775	recette	fonctionnement	72 000,00 €
192	recette	investissement	72 000,00 €
676	dépense	fonctionnement	72 000,00 €
27634	dépense	investissement	11 500,00 €
6748	dépense	fonctionnement	0,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote le budget annexe du Barri du Fraysse,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Objet: Avis SCOT - D 2017 023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le bilan de la concertation concernant le projet de SCOT qui a été construit de manière concertée tout au long de son élaboration. Le SMPVD, puis CAUVALDOR, ont mené une concertation conforme à la délibération de prescription, associant l'ensemble des acteurs du territoire et la population. La concertation menée présente un bilan positif.

L'ensemble des mesures mises en œuvre et des outils utilisés a permis d'informer la population tout au long de la procédure, de répondre aux interrogations, et de recueillir les observations de chacun.

Ces apports ont permis de nourrir la réflexion du projet SCOT, de conforter le projet ou de réinterroger l'approche des commissions sur certaines thématiques.

De même, les échanges avec les personnes publiques associées et les personnes ressources ont enrichi le processus d'élaboration du SCOT de manière notable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son AVIS concernant :

- Le SCOT Schéma de Cohérence Territoriale,
- Le bilan de la concertation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

#### Objet: Adhésion CAUE - D 2017 024

Monsieur le Maire fait lecture des 4 missions fondamentales du CAUE –Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot, qui sont :

- Le conseil aux collectivités sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.
- Le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.
- L'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
- La formation des élus, des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. Le montant de la cotisation s'élève à 50€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide cette demande de subvention de 50€,
- Cette attribution sera imputée sur l'article 6574 du budget,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Objet: Subvention Chambres des Metiers et de l'artisanat - D 2017 025

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Chambres de Métiers et de l'Artisanat, qui nous sollicite pour une participation financière. Un apprenti réside sur notre commune la contribution serait de 80€ pour l'année.

Les 2 objectifs majeurs de la Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont :

- De contribuer, à travers la formation des jeunes, au développement de l'emploi dans les entreprises lotoises,
- De permettre à certains d'entre eux, confrontés à des difficultés financières, de pouvoir poursuivre cette formation à travers l'intervention du Fonds Social des apprentis de l'Ecole des Métiers du Lot.

Monsieur le indique qu'un apprenti réside sur notre commune, que l'année précédente le conseil municipal avait accepter cette subvention. Il est important d'accorder une attention toute particulière à la jeunesse lotoise et de lui donner toutes les chances de réussite. La contribution serait de 80€ pour l'année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide cette demande de subvention de 80€,
- Cette attribution sera imputée sur l'article 6574 du budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**Questions diverses:**

Madame Anne Kandel avait un bail à Pouzals au nom de SARL OZON, suite à un changement de nom sur le nouveau KBIS le bail sera renouvelé aux mêmes conditions, même type de contrat, contrat bail précaire.

L'association O Fil de Faire souhaiterait pouvoir stocker des colis à Pouzals.

Une réunion des membres du Conseil Municipal se rendra sur place à Pouzals pour discuter de l'occupation possible de ce site. Cette commission aura lieu dimanche 28 mai à 9h30.

Monsieur Delvert Georges : Pouzals branchement EDF à changer il est trop faible lors des manifestations, à envisager un 30A.

Monsieur Michel LIBANTE: Eclairage public demande l'extinction des lumières la nuit, adaptée à la saisonnalité après discussion, nécessité d'une étude de faisabilité, prendre l'avis des administrés concernés, expliquer les raisons de cette démarche si elle devait avoir lieu.

Monsieur Delvert Georges: il faut gérer la qualité de l'eau car avec l'agriculture bio à revoir avec Mr Libante. Réponse de Mr Libante : c'est un problème récurrent qui se produit périodiquement. L'eau est potable mais sa composition comporte une non-conformité. Un contact avec la SAUR sera fait pour la suite à donner.

Madame Alix Le Forestier De Vendevre il n'y a aucun panneau signalant la direction pour venir à Floirac à partir de Miers.

Fin de séance à 24h15.